

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-810

présenté par

M. Bourlanges et M. Charles de Courson

ARTICLE 12

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IX. – Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 septembre 2018, un rapport présentant les conditions et les perspectives d'une unification totale de la taxation des revenus du patrimoine dans le cadre du prélèvement forfaitaire unique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette unification de la fiscalité est nécessaire à l'affichage d'une règle du jeu claire applicable aux investisseurs potentiels.